



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU RHONE

REGIE PUBLIQUE DE L'EAU POTABLE DE LA METROPOLE DE LYON

« Eau du Grand Lyon - la Régie »

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du jeudi 17 juillet 2025

2025-048	AVENANT N°2 AU LOT N°3 DU MARCHÉ BRANCHEMENTS NEUFS - APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE
----------	---

L'an deux mille vingt cinq, le 17 juillet à 14h00, les membres du Conseil d'Administration légalement convoqués, se sont réunis 1, Esplanade Miriam Makeba à Villeurbanne (69100), sous la présidence de Mme Anne GROSPERRIN.

Membres du Conseil d'Administration		
En exercice	Présents	Votants
20	15	18

Etaient présents :

M. Bertrand ARTIGNY, M. Benjamin BADOUARD, Mme Laurence BOFFET, M. David BRIGLIADORI, M. Pierre CHAMBON, Mme Gisèle COIN, Mme Anne GROSPERRIN, M. Florestan GROULT, Mme Cécile MARTY, M. Floyd NOVAK, Mme Maéva PESENTI, Mme Emilie PROST, Mme Anne REVEYRAND, Mme Nicole SIBEUD, M. Lucien ANGELETTI.

Etaient excusés et représentés :

Mme Laurence CROIZIER par Mme Nicole SIBEUD, M. Pierre-Alain MILLET par Mme Anne GROSPERRIN, Mme Isabelle PLICHON par M. Lucien ANGELETTI.

Secrétaire élue : Pierre CHAMBON

1. CONTEXTE

Eau du Grand Lyon – la Régie réalise ses travaux de branchements neufs à l'aide de marchés de travaux allotis de façon géographique (4 lots, marchés 2022-530 à 533). Il s'agit d'accords-cadres à bons de commande.

Chacun de ces lots est assorti d'un minimum (900k€ HT) et d'un maximum (3.600k€ HT) de commandes, sur leur durée totale de 3 ans. Le maximum représente donc en moyenne 1.200k€ HT par lot et par an.

Toutes les dépenses de travaux réalisées sur ces marchés sont refacturées aux commanditaires des branchements (constructeurs, aménageurs publics ou privés).

2. EXPOSÉ DES MOTIFS

Suite à l'activité intense de l'année 2024, un premier avenant a été passé début 2025 pour augmenter le maximum contractuel du lot n°3 (Lyon-Villeurbanne) en le passant à 4.140k€ HT (+15%).

Les dépenses constatées et les commandes reçues pendant le premier semestre 2025 sur le lot n°3 laissent présager que ce nouveau montant sera aussi dépassé en fin d'année.

La nouvelle cible est estimée à 4.500k€ HT, soit une augmentation de :

- + 8,7% par rapport au montant actuel du maximum contractuel (4.140k€)
- + 25% par rapport au montant initial du maximum contractuel (3.600k€)

3. CADRE JURIDIQUE

L'augmentation du montant maximum de +25% du lot n°3 nécessite la rédaction d'un nouvel avenant, dont le projet est joint en annexe.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2122-21-1, R.2221-18 et R.2221-24 ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu le projet d'avenant n°2 ci-annexé ;

DELIBERE

Article 1. Approuve l'avenant n°2 au marché n°2022-532 pour augmenter son montant maximal contractuel de 4.140.000€ HT à 4.500.000€ HT correspondant à une augmentation +8,7 % par rapport au montant actuel et + 25% par rapport au montant initial et autorise le Directeur à le signer.

Article 2. Les crédits correspondants sont inscrits au budget en section d'investissement.

Fait et délibéré en séances les jours, mois et an susdits,

Certifié exact et pour extrait conforme, conformément à l'article L2121-23 du Code général des collectivités territoriales.

Présidente du Conseil d'Administration

Secrétaire de séance

Anne GROSPERRIN <



Pierre CHAMBON



Acte rendu exécutoire après :

- transmission au Représentant de l'Etat attestée par le tampon apposé par la Préfecture du Rhône
- publication sur le site eadugrandlyon.com